



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT : SAISON 2025-2026

Révisé le 5 juillet 2025

Champ d'application

Cette politique décrit la procédure à suivre lorsqu'un membre souhaite annuler son abonnement au Centre de Curling des Collines afin d'obtenir, le cas échéant, le remboursement applicable.

Nouvelle tarification - Saison 2025-2026

Curling des Collines adopte une nouvelle tarification pour la saison 2025-2026. Les détails de la nouvelle tarification font partie de la politique d'inscription et sont décrits dans le document : Nouvelle Tarification (*Lien site web*). **La tarification inclus des frais non remboursables.**

Frais non remboursables (une fois la saison débutée) :

- Frais fixes - adhésion de membre à Curling des Collines
- Frais fixes - affiliation à Curling Québec

Frais remboursables :

- Frais associés aux ligues si les conditions ci-dessous sont remplies.

Procédure – Demande de remboursement :

Pour annuler son abonnement, un membre doit effectuer une demande écrite au responsable du comité d'adhésion de CdC (Richard Gervais). La date de réception sera prise en compte pour le calcul du remboursement. Toute demande d'annulation d'un abonnement doit avoir été signifiée avant le 1^{er} mars de la saison en cours pour que le montant payé puisse être remboursé en tout ou en partie. Un remboursement incluant les taxes applicables sera effectué selon les modalités suivantes :

- Tous les frais d'adhésion peuvent être intégralement remboursés lorsqu'une demande est soumise avant le premier match du demandeur d'un remboursement.
- Si la demande est reçue après le 1^{er} mars de la saison en cours, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si la demande est reçue entre le début de la saison et le 1^{er} mars de la saison en cours, la demande sera évaluée et si elle est jugée raisonnable par le comité d'adhésion, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de semaines écoulés (selon le calendrier annuel du club). Les frais reliés à une ou plusieurs ligues seront remboursables au prorata.
- Une fois la saison commencée les frais d'adhésion de Curling Québec, les frais d'adhésion de Curling des Collines, les frais de réserviste et de cinquième joueur ne sont pas remboursables.

Nota : les membres qui partent en vacances durant la saison n'auront droit à aucune diminution de tarif ou de remboursement.

Événement particulier

Lorsqu'une partie est annulée à cause d'un événement particulier (panne d'électricité, tempête, tournoi, etc.), le directeur des Services aux membres et adhésion tentera de reporter cette partie à l'horaire.

Dans le cas où moins de 21 semaines de jeu ont été offertes aux membres en fonction des plages horaires choisies, Curling des Collines calculera le montant dû à la fin de la saison. Chaque membre aura ensuite le choix de disposer du montant à son gré, que ce soit sous forme de don ou de remboursement.

Engagement pendant un événement de force majeure

Curling des Collines s'engage à offrir le curling à ses membres. Malheureusement, il se peut que cet engagement ne puisse être respecté en raison d'un événement de force majeure. Curling des Collines a plusieurs obligations financières qui peuvent se poursuivre pendant un tel événement (feu, tornade, décret du gouvernement, etc.). Les dépenses fixes (assurances, remboursement de la dette, hydro, etc.) continuent de s'accumuler même lorsque le centre est fermé. Ces types d'événements imprévus peuvent avoir un impact important sur les besoins de trésorerie actuels et futurs, lequel affectera aussi tous ses membres. Certaines mesures pourraient être prises afin de réduire l'impact sur le flux de trésorerie telles que des majorations tarifaires et une revue des dépenses d'opération.

Il importe avant tout de préciser que le centre Curling des Collines existe pour le bénéfice de tous ses membres. Le conseil d'administration a pour but d'en assurer la pérennité et il prendra les mesures nécessaires pour réduire les dépenses. En conséquence, il faut faire tout en notre possible pour assurer la survie de notre centre. C'est avec cette idée en tête que nous appliquons les scénarios ci-après :

Scénario 1 : Dans le cas de l'annulation complète de la saison, les personnes ayant versé des frais d'adhésion auront les options suivantes :

- a) laisser le montant versé au centre comme un don, sans crédit ou reçu d'impôt;
- b) laisser le montant versé au centre en retour d'un crédit lorsque le centre rouvrira;
- c) demander un remboursement du montant versé afin de faire un don à Curling des Collines avec reçu d'impôt si offert par Sport Québec;
- d) demander le remboursement intégral du montant versé;
- e) demander une combinaison des quatre options susmentionnées

Scénario 2 : Dans le cas d'une saison écourtée où le membre a été offert au moins 21 semaines de jeu en fonction des plages horaires choisies, aucun crédit ni remboursement ne sera accordé.

Si, toutefois, la saison est écourtée et que vous avez été offert moins de 21 semaines de jeu, en fonction des plages horaires choisies, le centre conservera les montants versés jusqu'à la fin de la saison afin de déterminer un crédit. Un crédit sera également calculé pour les personnes inscrites à des programmes de formation selon le nombre de sessions offertes. Ce crédit sera calculé d'une façon raisonnable, tout en tenant compte de l'engagement de Curling des Collines. Chaque membre aura alors le choix de disposer de ce montant comme il/elle le souhaite, soit un don, un crédit ou un remboursement.

Scénario 3 : Dans le cas d'une saison retardée, les montants versés seront conservés par le Centre. Selon le statut final de la saison, annulée ou écourtée, les scénarios 1 ou 2 s'appliqueront.



REIMBURSEMENT POLICY: 2025-2026 SEASON

Revised July 5, 2025

Scope of Application

This policy describes the procedure to be followed when a member wishes to cancel his or her Curling des Collines membership to obtain, if need be, the applicable reimbursement.

New Fees - 2025-2026 Season

Curling des Collines is adopting a new fee structure for the 2025-2026 season. Details of this new fee structure are included in the Registration Policy and are described in the document: New Fee Structure (*web site link*). **The fee structure includes non-refundable fees.**

Non-refundable Fees (once the season has begun):

- Fixed fees - Curling des Collines membership fee
- Fixed fees - Curling Québec affiliation fee

Refundable Fees:

- Fees related to leagues if the conditions below are met.

Procedure – Refund Application:

To cancel a membership, a member must submit a written application to the person in charge of the CdC Membership Committee (Richard Gervais). The date of receipt will be considered to calculate the refund. All membership cancellation application must have been submitted before March 1 of the current season for the amount paid to be refunded in full or in part. A refund, including applicable taxes, will be made as follows:

- All membership fees may be fully reimbursed when an application is submitted before the applicant's first game.
- If the application is received after March 1 of the current season, no refund will be granted.
- If the application is received between the start of the season and March 1 of the current season, the application will be evaluated and if deemed reasonable by the membership committee, a refund will be prorated by the number of elapsed weeks (according to the Club's annual calendar). Reimbursement of fees related to one or more leagues will be prorated.
- Once the season is started, Curling Québec affiliation fees, Curling des Collines membership fees, spares fees and fifth player fees are non-refundable.

Note: Members who go on holidays during the season will have no right to any fee reduction or refund.

Specific Event

When a game is cancelled because of an unforeseen or specific event (power failure, storm, tournament, etc.), the League Director will try to reschedule the game.

If, however, members have been offered less than 21 weeks of play in the timeslots where they were registered, Curling des Collines will calculate the amount owed at the end of the season. Each member will then have the option to dispose of the amount as he or she desires, whether it be a donation or a refund.

Commitment During an Event Considered as an Act of God

Curling des Collines is committed to providing curling to its members. Unfortunately, this commitment might be unfulfilled because of an event considered as affected by an Act of God (fire, tornado, Government decree, etc.). Curling des Collines has many financial obligations that continue during such an event. Fixed costs (insurance, debt repayment, hydro, etc.) continue to accumulate even when the center is closed. These types of unforeseen events may have an important impact on present and future cash flow needs, which will also affect all members. Certain measures may be taken to reduce the impact on the cash flow, such as rate increases and/or a review of operating expenses.

It is particularly important to note that Curling des Collines exists for the benefit of all its members. The Board of Directors seeks to ensure its sustainability and will take the necessary steps to reduce current expenses. Accordingly, we must make every effort to ensure the Center's survival. It is with this in mind that we apply the following scenarios:

Scenario 1 - In the case of a full cancellation of the season, people having paid membership fees will have the following options:

- a) leave the amount paid as a donation to the Center, without credit note or tax receipt;
- b) leave the amount paid as a credit until the Center re-opens;
- c) request a refund for the amount paid to make a donation to Curling des Collines with tax receipt, if offered through Sport Québec;
- d) request a total refund of the amount paid;
- e) request a combination of the 4 aforementioned options.

Scenario 2 - In the case of a shortened season where members have been offered at least 21 weeks of play in the timeslots they were registered, neither credit nor refund will be granted.

If, however, the season is shortened but members have been offered less than 21 weeks of play (as the case may be) in the timeslots where they were registered, Curling des Collines will retain all amounts paid until the end of the season to calculate credits. Credits will also be calculated for those registered in Training Programs, based on the number of sessions offered. Credits will be reasonably calculated, taking into account Curling des Collines' commitment. Each member will then have the option to dispose of the amount as he or she desires, whether it be a donation, a credit or a refund.

Scenario 3 - In the case of a delayed season, the Center will keep the amounts paid. Depending on the final status of the season, cancelled or shortened, scenarios 1 and 2 will apply.

Membership Committee
July 5, 2025